

## Transport routier de marchandises : transition énergétique



## Transport routier de marchandises : transition énergétique

Ce jour, la FNTR et l'Union TLF ont adressé un courrier au Président de la République dans lequel les deux organisations patronales réclament « que l'ensemble des acteurs du Transport et les associations environnementales se réunissent sous le Haut Patronage du Président de la République pour travailler ensemble, confronter les chiffres et faire des propositions en matière de politique des Transports ». Elles concluent que « c'est la seule voie possible pour faire de la transition écologique une réalité ».

L'OTRE se félicite de ce positionnement qui rejoint celui qu'elle a exprimé dès le 15 novembre 2018 à Elisabeth BORNE lors de son congrès national, puis le 20 novembre dans une lettre ouverte adressée au Premier ministre Edouard PHILIPPE.

L'OTRE réclame depuis plusieurs mois la négociation d'un accord de transition énergétique dans le transport routier visant à ouvrir une concertation :

- D'une part, avec l'État, les constructeurs, les filières de distribution des carburants alternatifs pour que des objectifs chiffrés annuels de développement de l'offre de motorisation alternative soient déterminés en même temps que la mise en place d'un réseau de ravitaillement,
- D'autre part, avec l'État et les représentants des collectivités territoriales pour unifier nationalement les règles à l'égard du transport routier : contraintes identiques, aides financières, politiques d'achat de transport routier, etc.
- Enfin, avec les sociétés d'autoroutes qui gèrent le réseau concédé afin qu'elles participent à l'effort collectif en faveur de la transition énergétique du transport routier.

Sur le financement des infrastructures, l'OTRE partage pleinement la position exprimée par les deux autres fédérations qui rappellent que « le transport routier contribue au budget de la nation à hauteur de plus de 8 milliards d'euros, soit 20 % du total de la fiscalité des usagers de la route alors même que les poids lourds ne représentent que 3 % des véhicules. »

A ce titre, elles affirment que « face à cette situation, c'est l'ensemble des acteurs de la chaîne de consommation qu'il faut responsabiliser ». La encore, l'OTRE ne peut que se féliciter de cette position.

Du Grenelle de l'environnement aboutissant à l'Écotaxe, aux assises de la mobilité, les orientations politiques prises ou envisagées ont systématiquement imaginé des mesures visant à taxer directement les propriétaires de poids lourds sans pour autant répondre à la question environnementale, mais uniquement à la question d'un financement supplémentaire pour les infrastructures.

La taxation des poids lourds au kilomètre, soutenue par certains politiques, ne changera rien au comportement des donneurs d'ordres et n'aura aucun impact sur la transition énergétique et la préservation de notre planète. Il ne s'agit là que de mesures punitives contre le transport routier.

Voilà pourquoi, à l'occasion du grand débat, l'OTRE a déposé une contribution citoyenne dite « Eco-Transport et financement des infrastructures », une approche innovante et écologique au service de la transition énergétique et du report modal.

Séduits par cette idée, des députés de la majorité et de l'opposition viennent de déposer des amendements dans le cadre des débats en cours sur la loi mobilités visant à instaurer le principe d'une contribution à la charge des donneurs d'ordre en matière de transports en fonction du volume d'émission de CO2 des prestations de transports utilisées.

L'OTRE soutient sans réserve ces initiatives.

**Contact presse :**  
**Jean-Marc RIVERA, secrétaire général**  
**06 30 12 37 37**  
**[jeanmarc.rivera@otre-direction.org](mailto:jeanmarc.rivera@otre-direction.org)**